

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1659****20 novembre 2002****SOMMAIRE**

<b>ABN AMRO Funds Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>79602</b>	<b>Gamico International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79592</b>
<b>ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>79603</b>	<b>Gamico International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79592</b>
<b>ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>79603</b>	<b>Générale Frigorifique Européenne S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79592</b>
<b>ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>79603</b>	<b>Genes Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79610</b>
<b>African Investment Company S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>79593</b>	<b>Genes Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79612</b>
<b>Alpha Cars S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79604</b>	<b>Graf.Ho S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>79602</b>
<b>Alpha Cars S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79605</b>	<b>GTS-GRAL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79587</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>GTS-GRAL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79587</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>Howald Immo S.A., Windhof . . . . .</b>	<b>79617</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>Immobilière Pirrotte S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79603</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>Lignum International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79589</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>Lignum International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79590</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79595</b>	<b>Luxresources S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79630</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79596</b>	<b>Luxresources S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79630</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79596</b>	<b>Luxresources S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79630</b>
<b>Alsyst S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79596</b>	<b>Luxresources S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79630</b>
<b>Angilux S.A. . . . .</b>	<b>79586</b>	<b>Mobilim International - Groupe Martin Maurel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79598</b>
<b>Aplus Location S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79620</b>	<b>Mobilim International - Groupe Martin Maurel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79600</b>
<b>Archand Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79629</b>	<b>Nemus International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79593</b>
<b>Athenée Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79591</b>	<b>Norvestia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79631</b>
<b>BBFID S.A., Bereldange . . . . .</b>	<b>79605</b>	<b>Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .</b>	<b>79597</b>
<b>BBFID S.A., Bereldange . . . . .</b>	<b>79606</b>	<b>Sezanne Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79629</b>
<b>Belux Security, S.à r.l., Ell . . . . .</b>	<b>79587</b>	<b>Station L. Reding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79613</b>
<b>(La) Compagnie Financière Ceres Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79588</b>	<b>Svenska Handelsbanken S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79596</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79615</b>	<b>Toiture La Tuile S.A., Mondercange . . . . .</b>	<b>79631</b>
<b>Construction Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79617</b>	<b>Toiture La Tuile S.A., Mondercange . . . . .</b>	<b>79631</b>
<b>CP Holdings CPA S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79622</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Cris Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79587</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Danieli Ecologia S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79619</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Dawning International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79629</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Electro A. Hoffmann &amp; Fils, S.à r.l., Belvaux . . . . .</b>	<b>79613</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Electro A. Hoffmann &amp; Fils, S.à r.l., Belvaux . . . . .</b>	<b>79615</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Eucico S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79588</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Eucico S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79588</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79601</b>
<b>Eucico S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79588</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79602</b>
<b>European Development Holding S.A., Howald . . . . .</b>	<b>79598</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79602</b>
<b>Financial Investments Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79591</b>	<b>Tonkoy Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79602</b>
<b>Fly, S.à r.l., Livange . . . . .</b>	<b>79597</b>	<b>Waterfront, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79606</b>
<b>Fly, S.à r.l., Livange . . . . .</b>	<b>79598</b>	<b>Waterfront, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>79610</b>

**ANGILUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.268.

- constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> septembre 1992,
  - inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le n° B 41.268,
  - publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 590 du 12 décembre 1992.
  - Modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 165 du 17 avril 1993.
  - Modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 224 du 15 mai 1993.
  - Modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2000.
  - Modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2000.
  - Modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2001.

*Assemblée Générale des actionnaires le 15 mai 2001 à 16.00 heures au siège social à Hagen*

Est élu Monsieur Christian Billen, Président du Conseil d'Administration, demeurant à 1<sup>ère</sup> avenue, 11<sup>ème</sup> rue, Carros; Monsieur le président procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire: Madame Gertrude Seemüller demeurant à Bayernstrasse 7, Pforzheim.

Est élue scrutateur: Madame Lucienne Billen, demeurant au 81, avenue Lartigue, Bruxelles.

Mode de convocation:

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage

Présences:

Voir liste

Monsieur le Président ouvre la séance à 16.00 heures, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

rapport du conseil d'administration et du commissaire

Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000

Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes arrêtée au 31 décembre 2000.

Conversion du capital social de 14.240.000 LUF en 353.000,38 EUR à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Augmentation du capital social à 353.152 EUR par versement en espèces pour un montant total de 151,62 EUR.

- modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-trois mille cent cinquante-deux euros (353.152 EUR) représenté par quatorze mille deux cent quarante (14.240) actions d'une valeur nominale de 24,80 euros. La société peut racheter des propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi

Rapport du Commissaire

Le commissaire, Madame Geller, demeurant au 15, place du Roi Vainqueur à Bruxelles, déclare avoir examiné les comptes et ne pas avoir constaté d'irrégularité. Elle constate qu'il n'existe pas d'Actionnaire se nommant Roland Dehaye, et qu'aucun versement n'a été octroyé dans le passé à ce dernier. Elle conseille à l'assemblée d'approuver les comptes de résultat et le bilan au 31 décembre 2000, et de reporter à nouveau la totalité de la perte et de donner décharges aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

*Résolutions*

L'Assemblée, décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes annuels clôturé au 31 décembre 2000 ainsi que le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000.

- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

- de convertir le capital social de 14.240.000 LUF en 353.000,38 EUR, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

- d'augmenter le capital social à 353.152 EUR par des versements en espèces pour un montant total de 151,62 EUR.

*Libération*

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 151,62 euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-trois mille cent cinquante-deux euros (353.152 EUR) représenté par quatorze mille deux cent quarante (14.240) actions d'une valeur nominale de 24,80 euros. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17.00 heures.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 567, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76593/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

**CRIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.089.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2002, vol. 520, fol. 40, case 7;

I. - Que la société anonyme CRIS HOLDING S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch (R. C. Luxembourg section B numéro 44.089), a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 396 du 31 août 1993.

II. - Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2002.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(76531/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**BELUX SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8531 Ell, 18, rue de Colpach-Haut.  
R. C. Luxembourg B 72.099.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Capellen, le 30 septembre 2002, vol. 139, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

(76561/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**GTS-GRAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 69.454.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 499 du 29 juin 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GTS-GRAL LUXEMBOURG, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(77135/539/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**GTS-GRAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 69.454.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 499 du 29 juin 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GTS-GRAL LUXEMBOURG, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(77138/539/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.854.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

EUCICO S.A.

Signatures

Administrateurs

(76594/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.854.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

EUCICO S.A.

Signatures

Administrateurs

(76595/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.854.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale statutaire du 28 septembre 2001*

- La cooptation de Monsieur Françoise Dumont, employée privée, 22 C. Aischdall, L-8480 Eischen en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifié. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22 C. Aischdall, L-8480 Eischen, de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006 et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2001.

Certifié sincère et conforme

EUCICO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76597/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 39.703.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(77126/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**LIGNUM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 88.966.

In the year two thousand and two, on the eighth of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of LIGNUM INTERNATIONAL, R.C. N° 88.966, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 6, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at nine thirty a.m., Ms Michèle Moriot, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two (2.-) euro (EUR) each, representing the total capital of thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the financial year end of the Company from 31st December to 31st August.
2. To change the date of the annual General Meeting from the last Thursday in the month of June each year at 2.00 p.m. to 28th February each year at 2.00 p.m.
3. To consequently amend Articles 9.1 and 22 of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The end of the financial year is changed from 31st December to 31st August, so that the current financial year which began on 6th September 2002 will end on 31st August 2003.

As a consequence Article 22 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

**«Art. 22. Financial Year.**

The financial year of the Company shall begin on the 1st of September of each year and end on the 31st of August of the following year.»

*Second resolution*

The date of the annual General Meeting is changed from the last Thursday in the month of June each year at 2.00 p.m. to the 28th of February each year at 2.00 p.m.

As a consequence Article 9.1, paragraph 1, of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

**«9.1. Paragraph 1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the 28th of February each year at 2.00 p.m.»

The first annual General Meeting of the Company will be held in 2004.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at nine forty-five a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de LIGNUM INTERNATIONAL, R.C. N° 88.966, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Mademoiselle Michèle Moriot, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 août.
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois de juin chaque année à 14.00 heures au 28 février chaque année à 14.00 heures.
3. Modification subséquente des articles 9.1 et 22 des statuts de la Société.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La fin de l'exercice social est changée du 31 décembre au 31 août, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 6 septembre 2002 se terminera le 31 août 2003.

En conséquence l'article 22 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«Art. 22. Année Sociale.**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et finit le 31 août de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du dernier jeudi du mois de juin chaque année à 14.00 heures au 28 février chaque année à 14.00 heures.

En conséquence l'article 9.1, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«9.1. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 février chaque année à 14.00 heures.»

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: M. Moriot, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 136S, fol. 65, case 2.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76685/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2002.

**LIGNUM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 88.966.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1264 du 8 octobre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76686/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2002.

**ATHENEE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.148.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Eric Engelmayer, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ATHENEE MANAGEMENT LTD., établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ATHENEE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 399 du 21 août 1995. Le capital social a été converti en Euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1147 du 12 décembre 2001;

- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société ATHENEE MANAGEMENT LTD., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ATHENEE PARTICIPATIONS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ATHENEE MANAGEMENT LTD., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ATHENEE PARTICIPATIONS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ATHENEE PARTICIPATIONS S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Engelmayer, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 2002.

G. Lecuit.

(76602/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

**FINANCIAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 26.858.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

Au lieu de:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 568, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

(76610/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

**GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 50.646.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2002 à 18.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76608/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.319.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 septembre 2002*

*Résolutions*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Carlo Santoiemma décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 31 mai 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mme. Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie), président et administrateur-délégué;

MM. Michele Bajetti, directeur de société, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(77079/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.319.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(77083/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---



**AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.425.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Pour AFRICAN INVESTMENT COMPANY

I. Claeys

Administrateur

(76615/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

**NEMUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 88.969.

In the year two thousand and two, on the eighth of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of NEMUS INTERNATIONAL, R.C. N° 88.969, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 6, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at nine forty-five a.m., Ms Michèle Moriot, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two (2.-) euro (EUR) each, representing the total capital of thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the financial year end of the Company from 31st December to 31st August.
2. To change the date of the annual General Meeting from the last Thursday in the month of June each year at 3.00 p.m. to 28th February each year at 3.00 p.m.
3. To consequently amend Articles 9.1 and 22 of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The end of the financial year is changed from 31st December to 31st August, so that the current financial year which began on 6th September 2002 will end on 31st August 2003.

As a consequence Article 22 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

**«Art. 22. Financial Year.**

The financial year of the Company shall begin on the 1st of September of each year and end on the 31st of August of the following year.»

*Second resolution*

The date of the annual General Meeting is changed from the last Thursday in the month of June each year at 3.00 p.m. to the 28th of February each year at 3.00 p.m.

As a consequence Article 9.1, paragraph 1, of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**9.1. Paragraph 1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the 28th of February each year at 3.00 p.m.»

The first annual General Meeting of the Company will be held in 2004.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de NEMUS INTERNATIONAL, R.C. N° 88.969, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Mademoiselle Michèle Moriot, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la fin de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 août.
2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier jeudi du mois de juin chaque année à 15.00 heures au 28 février chaque année à 15.00 heures.
3. Modification subséquente des articles 9.1 et 22 des statuts de la Société.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La fin de l'exercice social est changée du 31 décembre au 31 août, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 6 septembre 2002 se terminera le 31 août 2003.

En conséquence l'article 22 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

#### **«Art. 22. Année Sociale.**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et finit le 31 août de l'année suivante.»

#### *Deuxième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du dernier jeudi du mois de juin chaque année à 15.00 heures au 28 février chaque année à 15.00 heures.

En conséquence l'article 9.1, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**«9.1. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 février chaque année à 15.00 heures.»

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: M. Moriot, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 136S, fol. 65, case 3.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76687/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2002.

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77101/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77102/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77103/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77104/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77105/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77106/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77107/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77108/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALSYST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77109/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**SVENSKA HANDELSBANKEN, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.  
H. R. Luxemburg B 39.099.

*Geschäftsleitung der Niederlassung*

Die Geschäftsleitung der Niederlassung ist Herrn Hans Winge, Bankdirektor, wohnhaft in Frankfurt, Deutschland und Herrn Thomas Goldschmidt, Bankdirektor, wohnhaft in Windhof, Luxembourg, übertragen.

Zeichnungsberechtigte der Niederlassung sind jeweils gemeinsam zwei Zeichnungsberechtigte der Kategorie A oder ein Zeichnungsberechtigter der Kategorie A zusammen mit einem Zeichnungsberechtigten der Kategorie B:

Die A Unterschriften

- Hans Winge, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Thomas Goldschmidt, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Guy Boulwood, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Klaus-Dieter Timmas, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Rudolf Wittmann, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Jan Selin, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Marie-Thérèse Schanus-Légrand, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg

Die B Unterschriften

- Ronald Barbiere, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Georges Hess, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Patricia Invernizzi, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Pascale Wester, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg

Für Eintragung in das Handelsregister von und zu Luxemburg.

Für SVENSKA HANDELSBANKEN AB

T. Goldschmidt / M.-T. Schanus-Légrand

General Manager / Senior Manager

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(77110/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.887.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(77132/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**FLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Livange.  
R. C. Luxembourg B 35.086.

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre,  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FLY, S.à r.l. avec siège social à Livange, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations C 115 du 9 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant acte dudit notaire Jean Seckler, en date du 17 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations C 6 du 6 janvier 1993.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est placée sous la présidence de Monsieur Christophe Hamen, juriste, demeurant à Boust (France) qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nadia Khetta, employée privée, demeurant à Hagondange (France).

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le Notaire instrumentant restera annexée au procès verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au Notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil en gestion, l'établissement des fiches de salaire, la tenue de comptabilité et toute activité s'y rapportant directement ou indirectement. La société a également pour objet l'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers lui appartenant directement ou indirectement. Elle peut en outre se livrer à toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et pouvant en faciliter le développement ou l'exploitation. La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères et effectuer la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra par ailleurs faire tout ce qui pourra contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

L'Assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée a délibéré et pris par vote séparé et à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil en gestion, l'établissement des fiches de salaire, la tenue de comptabilité et toute activité s'y rapportant directement ou indirectement. La société a également pour objet l'acquisition, l'administration, la vente et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers lui appartenant directement ou indirectement. Elle peut en outre se livrer à toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et pouvant en faciliter le développement ou l'exploitation. La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères et effectuer la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra par ailleurs faire tout ce qui pourra contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: C. Hamen, A. Braquet, N. Khetta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 2002.

G. Lecuit.

(76598/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**FLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Livange.

R. C. Luxembourg B 35.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 2002.

G. Lecuit.

(76601/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

---

**EUROPEAN DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 36.256.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN DEVELOPMENT HOLDING du 23 septembre 2002 que:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de MOONLIGHT MANAGEMENT S.A. et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième et dernière résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur:

- Madame Nadine Muller, employée privée, demeurant à Dudelange.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 23 septembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77122/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.356.

L'an deux mille deux, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.356, constituée suivant acte reçu le 24 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 31 août 1999 dont les statuts ont été suivant acte notarié du 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 796 du 31 octobre 2000 et en dernier lieu par acte du 1<sup>er</sup> août 2002, décidant le changement de sa forme en société à responsabilité limitée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 727.100,- (sept cent vingt sept mille cent euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 977.100,-

(neuf cent soixante-dix-sept mille cent euros) par l'émission de 7.271 (sept mille deux cent soixante et onze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 742.597,- (sept cent quarante deux mille cinq cent quatre vingt dix sept euros), par le biais d'un apport en nature.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 25.500,- (vingt cinq mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 977.100,- (neuf cent soixante-dix-sept mille cent euros) à EUR 1.002.600,- (un million deux mille six cents euros) par l'émission de 255 (deux cent cinquante cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 272.975,- par le biais d'un apport en numéraire.

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature; consistant en 6.815 actions de la société MOBILIM PARTICIPATIONS S.A., une société constituée suivant le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg; et par apport en numéraire.

4.- Acceptation des gérants de MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l.

5.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 727.100,- (sept cent vingt sept mille cent euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 977.100,- (neuf cent soixante-dix-sept mille cent euros) par l'émission de 7.271 (sept mille deux cent soixante et onze) nouvelles parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, le tout intégralement réalisé par un apport en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, et moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 742.597,- (sept cent quarante deux mille cinq cent quatre vingt dix sept euros).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 25.500,- (vingt cinq mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 977.100,- (neuf cent soixante-dix-sept mille cent euros) à EUR 1.002.600,- (un million deux mille six cent euros) par l'émission de 255 (deux cent cinquante cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire et moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 272.975,- (deux cent soixante douze mille neuf cent soixante vingt quinze euros).

#### *Troisième résolution*

Les associés acceptent la souscription de toutes les parts sociales nouvelles par BANQUE MARTIN MAUREL S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-13006 Marseille, 43 rue Grignan.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée BANQUE MARTIN MAUREL, représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 7.526 (sept mille cinq cent vingt six) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 298.475,- et par un apport en nature ci-après décrit.

#### *Description de l'apport*

- 6.815 actions sans désignation de valeur nominale, de MOBILIM PARTICIPATIONS S.A, une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, représentant 32,43% (trente deux, virgule quarante trois pour cent) du capital social de cette dernière, divisé en 21.015 actions; cet apport étant évalué à EUR 1.469.697,- (un million quatre cent soixante neuf mille six cent quatre vingt dix sept euros), rémunéré par l'émission de 7.271,- (sept mille deux cent soixante et onze) parts sociales nouvelles de MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.469.697,-. Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 727.100,- (sept cent vingt sept mille cent euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 742.597,- (sept cent quarante deux mille cinq cent quatre vingt dix sept euros).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

#### *Réalisation effective de l'apport*

BANQUE MARTIN MAUREL S.A. prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de MOBILIM PARTICIPATIONS S.A. sont entièrement libérées;

- qu'elle est la seule pleine propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Marc Maurel,
- b) Monsieur Xavier Chalandon,
- c) Madame Isabelle de Pins

ici représentés par Patrick Van Hees prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Il est décidé d'admettre l'associé, LA BANQUE MARTIN MAUREL prénommée, à la souscription des 7.271 (sept mille deux cent soixante et onze) parts sociales nouvelles:

*Intervention - souscription - libération*

Ensuite LA BANQUE MARTIN MAUREL, prénommée, représentée par Patrick Van Hees prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 255 (deux cent cinquante cinq) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 298.475,- (deux cent quatre vingt dix huit mille quatre cent soixante quinze euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant considérée comme du capital pour un montant de EUR 25.500,- (vingt cinq mille cinq cents euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 272.975,- (deux cent soixante douze mille neuf cent soixante quinze euros).

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, les apports étant entièrement réalisés, les associés décident de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.002.600,- un million deux mille six cent euros), représentés par 10.026,- (dix mille vingt six) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Comme il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 67,56%, déjà détenue, à 99,99% après le présent apport, la société et le notaire instrumentant requièrent expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement, en ce qui concerne l'apport en nature ci-dessus décrit et rémunéré par l'émission de 7.271 parts sociales et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de EUR 742.597,-.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 136S, fol. 59, case 8. – Reçu 2.984,75 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

J. Elvinger.

(77162/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**MOBILIM INTERNATIONAL - GROUPE MARTIN MAUREL, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 70.356.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 octobre 2002.

(77163/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.



**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77111/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77112/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77113/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77115/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77116/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77120/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77167/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77201/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TONKOY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(77202/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**GRAF.HO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(77123/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ABN AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 51.163.

*Extract of the resolutions taken during the Annual General Meeting  
of Shareholders on June 17, 2002*

1. Approval of the annual accounts 2001, the balance sheet at December 31, 2001, the profit and loss account over 2001 the notes and the report of the Board of Directors are approved. The statutory auditor's report over 2001 is approved.

2. The Annual General Meeting decides to add the profit to the general reserve.

3. The members of the Board of Directors are discharged for the year 2001.

4. The Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, is discharged for the year 2001.

5. The Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, is appointed until the next Annual General Meeting of Shareholders of 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*The Board of Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77133/044/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered Office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 47.072.

—  
*Extract of the resolutions taken during the Annual General Meeting  
of Shareholders on August 16, 2002*

1. Approval of the report of the Board of Directors, the report of the Auditor and the accounts for the period from May 1, 2001 to April 30, 2002.

2. Full discharge is granted to the Directors and the Manager for any liabilities incurred by the SICAV for the financial year ending April 30, 2002.

3. The meeting ratified the nomination of Mr. J. Hartshorn as new Director of the SICAV in replacement of Mr. F. Deiters for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.

4. The Meeting ratifies the nomination of Mr. R. Scheepe, Mr. R. Van Lennep, Mr. Jaans and Mr. C. Niedner as Directors of the Company for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.

5. ERNST & YOUNG S.A., with its registered office at 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, is appointed as auditor for the SICAV for a period of one year ending at the next Annual General Meeting of Shareholders of the SICAV.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*The Board of Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77125/044/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered Office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 47.072.

(a) According to the article 16 of the articles of incorporation of ABN AMRO FUNDS (the «Articles»), vis-à-vis third parties, ABN AMRO FUNDS is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

(b) In accordance with the article 13 of the Articles the Board of Directors of ABN AMRO FUNDS (the «Board») is composed of D.R. Scheepe who has been appointed as Chairman of the Board, J. Hartshorn, R.F. Van Lennep, P. Jaans and C. Niedner.

(c) In accordance with articles 16 ad 17 of the Articles, the Board decided by a Circular Resolution dated July 20, 2001, to grant individual signatory power to ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A.

(1) The following persons are authorized to sign jointly on behalf of ABN AMRO FUNDS.

D.R. Scheepe / J. Hartshorn / R.F. Van Lennep / P. Jaans / C. Niedner

*Chairman / Director / Director / Director / Director*

(2) According to (c), ABN AMRO INVESTMENT FUNDS S.A. is authorized to sign individually on behalf of ABN AMRO FUNDS.

June 24, 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77129/044/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 47.072.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(77140/044/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**IMMOBILIERE PIRROTTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 36.923.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> octobre 2002, vol. 325, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

(77139/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**ALPHA CARS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 75.104.

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALPHA CARS S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy, R.C. Luxembourg section B numéro 75.104, constituée suivant acte reçu le 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 20 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Van Keymeulen, administrateur de sociétés, Eischen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cathy Allard-Hautus, employée privée, Valangart (B)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, Torgny (B).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante: «La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ces fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2. Modification de l'article 7 des statuts par le remplacement du dernier paragraphe de celui-ci par le texte suivant: «La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

3. Acceptation de la démission de Monsieur Filip Siau, administrateur délégué, demeurant à Knokke, Belgique.

4. Nomination de A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société.

5. Modification du siège social actuel de 256 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Le nouvel administrateur et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de leur prédécesseur respectif.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société (article 4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ces fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de:

- Monsieur Filip Siau, administrateur de société, demeurant à Knokke (Belgique), comme administrateur et administrateur-délégué de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer:  
 - la société prénommée A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, comme nouvel administrateur de la société.  
 Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Van Keymeulen, C. Allard-Hautus, H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 136S, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

J. Elvinger.

(77150/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**ALPHA CARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.104.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 octobre 2002.

(77153/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**BBFID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 83.239.

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BBFID S.A., ayant son siège social à Bereldange, 68, rue du Dix Octobre, R.C. Luxembourg section B numéro 83.239, constituée suivant acte reçu le 11 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 85 du 16 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les six cent vingt (620) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social de la société.

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la promotion immobilière, ainsi que l'activité d'intermédiaire et de marchand de biens immobiliers.

La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 136S, fol. 67, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

J. Elvinger.

(77156/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**BBFID S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.239.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21 octobre 2002.

(77158/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

In the year two thousand and two, on the third of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of WATERFRONT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 29 of May 2002, inscribed on June 26, 2002 at the Luxembourg trade register section B number 87.757, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1241 of August 23, 2002.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1- To approve the transfer of 50 shares of EUR 25.- each of the Company owned by OFFICERS NOMINEES LIMITED to SJAELSO GRUPPEN A/S and to state it in accordance with the Luxembourg laws;

2- To approve the transfer of 50 shares of EUR 25.- each of the Company owned by DHCRE NOMINEES 1 LIMITED to SJAELSO GRUPPEN A/S and to state it in accordance with the Luxembourg laws;

3- To approve the transfer of 50 shares of EUR 25.- each of the Company owned by DHCRE NOMINEES 2 LIMITED to SJAELSO GRUPPEN A/S and to state it in accordance with the Luxembourg laws;

4- To approve the transfer of 50 shares of EUR 25.- each of the Company owned by DHCRE NOMINEES 3 LIMITED to SJAELSO GRUPPEN A/S and to state it in accordance with the Luxembourg laws;

5- To approve the transfer of 50 shares of EUR 25.- each of the Company owned by DHCRE NOMINEES 4 LIMITED to SJAELSO GRUPPEN A/S and to state it in accordance with the Luxembourg laws;

6.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 606,950.- (six hundred six thousand nine hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 619,450.- (six hundred and nineteen thousand four hundred and fifty euros) by the issue of 24,278 (twenty-four thousand two hundred and seventy-eight) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash;

7.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

8.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action;

9- Appointment of additional Managers.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is resolved to approve the transfer of 50 (fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by OFFICERS NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, to SJAELSO GRUPPEN A/S, a company incorporated under the Danish laws, with registered office at Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark.

*Second resolution*

It is resolved to approve the transfer of 50 (fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, to SJAELSO GRUPPEN A/S, a company incorporated under the Danish laws, with registered office at Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark.

*Third resolution*

It is resolved to approve the transfer of 50 (fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, to SJAELSO GRUPPEN A/S, a company incorporated under the Danish laws, with registered office at Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark.

*Fourth resolution*

It is resolved to approve the transfer of 50 (fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, to SJAELSO GRUPPEN A/S, a company incorporated under the Danish laws, with registered office at Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark.

*Fifth resolution*

It is resolved to approve the transfer of 50 (fifty) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), of the Company by DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, to SJAELSO GRUPPEN A/S, a company incorporated under the Danish laws, with registered office at Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Denmark.

*Sixth resolution*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, WATERFRONT, S.à r.l., represented by its Board of Managers, accepts these transfers of shares and consider them as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

*Seventh resolution*

As consequence of the foregoing, it is stated that the share capital of WATERFRONT, S.à r.l. is now subscribed as follows:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED .....	50 shares
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED .....	50 shares
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED .....	50 shares
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED .....	50 shares
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED .....	50 shares
6. SJAELSO GRUPPEN A/S .....	250 shares
Total: .....	500 shares

Such amendment in the partnership of WATERFRONT, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Registered in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10, 1915 as amended.

*Eighth resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 606,950.- (six hundred six thousand nine hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 619,450.- (six hundred and nineteen thousand four hundred and fifty euros) by the issue of 24,278 (twenty-four thousand two hundred and seventy-eight) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

*Ninth resolution*

It is decided to admit to the subscription of the 24,278 (twenty-four thousand two hundred and seventy-eight) new shares as follows:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for .....	251 shares
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for .....	8,194 shares
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for .....	1,323 shares
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for .....	950 shares
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for .....	1,421 shares
6. SJAELSO GRUPPEN A/S, for .....	12,139 shares
Total: .....	24,278 shares

*Intervention - Subscription - Payment.*

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr. Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 24,278 (twenty-four thousand two hundred and seventy-eight) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the

company has at its free and entire disposal the amount of EUR 606,950.- (six hundred and six thousand nine hundred and fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

*Tenth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 619,450.- (six hundred and nineteen thousand four hundred and fifty euros) represented by 24,778 (twenty-four thousand seven hundred and seventy-eight) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

*Eleventh resolution*

It is resolve to appoint as additional Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Pascal Roumigué, Employee, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Mrs. Marie-Hélène Claude, Employee, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Mr. Flemming Josef Jensen, Manager CFO, residing at 1 Normasvej, 2000 Frederiksberg.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WATERFRONT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite le 26 juin 2002 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.757, constituée suivant acte reçu le 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1241 du 23 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-anxées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1- Approuver le transfert de 50 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune de la Société détenue par OFFICERS NOMINEES LIMITED à SJAELSO GRUPPEN A/S conformément aux lois du Luxembourg;

2- Approuver le transfert de 50 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune de la Société détenue par DHCRE NOMINEES 1 LIMITED à SJAELSO GRUPPEN A/S conformément aux lois du Luxembourg;

3- Approuver le transfert de 50 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune de la Société détenue par DHCRE NOMINEES 2 LIMITED à SJAELSO GRUPPEN A/S conformément aux lois du Luxembourg;

4- Approuver le transfert de 50 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune de la Société détenue par DHCRE NOMINEES 3 LIMITED à SJAELSO GRUPPEN A/S conformément aux lois du Luxembourg;

5- Approuver le transfert de 50 parts sociales d'un montant de EUR 25,- chacune de la Société détenue par DHCRE NOMINEES 4 LIMITED à SJAELSO GRUPPEN A/S conformément aux lois du Luxembourg;

6.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 606.950,- (six cent six mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 619.450,- (six cent dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 24.278 (vint-quatre mille deux cent soixante dix-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire;

7.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération des nouvelles actions par apport en numéraire;

8.- Modification afférente de l'article huit des statuts;

9.- Nomination de gérants additionnels.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:



*Première résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), de la Société par OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société soumise à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, à SJAELSO GRUPPEN A/S, une société soumise à la législation danoise, ayant son siège social à Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Danemark.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), de la Société par DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, une société soumise à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, à SJAELSO GRUPPEN A/S, une société soumise à la législation danoise, ayant son siège social à Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Danemark.

*Troisième résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), de la Société par DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, une société soumise à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, à SJAELSO GRUPPEN A/S, une société soumise à la législation danoise, ayant son siège social à Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Danemark.

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), de la Société par DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, une société soumise à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, à SJAELSO GRUPPEN A/S, une société soumise à la législation danoise, ayant son siège social à Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Danemark.

*Cinquième résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 50 (cinquante) parts sociales d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros), de la Société par DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, une société soumise à la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à Times Place, 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, UK, à SJAELSO GRUPPEN A/S, une société soumise à la législation danoise, ayant son siège social à Rosmosegard, Blovstroed, Byagervej 14-16, Allerod 3450, Danemark.

*Sixième résolution*

Selon l'article 190 de la Loi sur les sociétés du Luxembourg comme amendé, WATERFRONT, S.à r.l., représenté par son Conseil de gérance, accepte ces transferts de parts et les considère comme dûment notifié à la société, selon l'article 1690 du Code Civil du Luxembourg mis à jour.

*Septième résolution*

En conséquence de ce qui suit, il est établi que le capital social de WATERFRONT, S.à r.l. a été souscrit comme suit:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED .....	50 parts sociales
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED .....	50 parts sociales
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED .....	50 parts sociales
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED .....	50 parts sociales
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED .....	50 parts sociales
6. SJAELSO GRUPPEN A/S .....	250 parts sociales
Total: .....	500 parts sociales

Cette modification dans la composition du partenariat de WATERFRONT, S.à r.l. sera déposé et publié au Registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales mise à jour.

*Huitième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 606.950,- (six cent six mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 619.450,- (six cent dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 24.278 (vint-quatre mille deux cent soixante dix-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Neuvième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des 24.278 (vingt-quatre mille deux cent soixante dix-huit) parts sociales nouvelles, comme suit:

1. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour .....	251 parts sociales
2. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour .....	8.194 parts sociales
3. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, pour .....	1.323 parts sociales
4. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, pour .....	950 parts sociales
5. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour .....	1.421 parts sociales
6. SJAELSO GRUPPEN A/S, pour .....	12.139 parts sociales
Total: .....	24.278 parts sociales

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 24.278 (vingt-quatre mille deux cent soixante dix-huit) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 606.950,- (six cent six mille neuf cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Dixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 619.450,- (six cent dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) divisé en 24.778 (vingt-quatre mille sept cent septante-huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Onzième résolution*

Il est décidé de nommer comme gérants additionnels de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Roumiguié, Employé privé, résidant à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- Mme Marie-Hélène Claude, Employée privé, résidant à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- M. Flemming Josef Jensen, Manager CFO, résidant à 1 Normasvej, 2000 Frederiksberg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 136S, fol. 66, case 4. – Reçu 6.069,50 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

J. Elvinger.

(77159/211/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.757.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 octobre 2002.

(77160/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**GENES INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 72.873.

L'an deux mille deux, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GENES INVEST HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.873, (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 84 du 25 janvier 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laure De Santis, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- De prendre acte de la démission avec décharge de tous les anciens administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

2.- De nommer trois (3) nouveaux administrateurs et un nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement des personnes démissionnaires et de fixer la durée de leur mandat.

3.- De transférer le siège social de L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

4.- Modification de la première phrase du troisième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg».

5.- De décider sur la distribution aux actionnaires des dividendes (actif disponible dans l'exercice 2002, suivant bilan intérimaire arrêté au 24 septembre 2002).

6.- De réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-huit mille euros (468.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un montant de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), par remboursement aux actionnaires existants de la Société de la somme de quatre cent soixante-huit mille euros (468.000,- EUR) et par annulation de neuf cent trente-six (936) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune et détenues par ces actionnaires.

7.- De modifier l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par soixante-quatre (64) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.».

8.- De modifier l'article six (6) des statuts de la Société, afin de tenir compte du point 3.- précédent, de sorte que le premier alinéa de cet article six (6) se lise désormais comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter les démissions de tous les anciens administrateurs et commissaire aux comptes de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Afin de pourvoir ces postes d'administrateurs et commissaire devenus vacants, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société, les personnes et société suivantes:

A) Ont été appelés aux fonctions de nouveaux administrateurs:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

3.- Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

B) A été appelée aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les mandats des administrateurs et du commissaire présentement nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir le troisième jeudi du mois de juin de l'an 2008.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

*Quatrième résolution*

Afin de refléter le prédit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la première phrase du troisième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 3<sup>ème</sup> alinéa. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la distribution aux actionnaires existants de la Société, des dividendes au montant total de six cent soixante mille cinq cent soixante-huit euros et huit cents (670.568,08 EUR), le tout sous respect des dispositions de l'article 72-2 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La preuve de l'existence desdits fonds à faire distribuer aux actionnaires existants de la Société, à prélever sur le compte «Bénéfice de l'exercice 2002» de la Société a été fournie au notaire instrumentant, par un bilan intérimaire de la Société arrêté au 24 septembre 2002.

Un exemplaire dudit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-huit mille euros (468.000,- EUR) afin de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un montant de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), par remboursement aux actionnaires existants de la Société de la somme de quatre cent soixante-huit mille euros (468.000,- EUR) et par annulation de neuf cent trente-six (936) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, détenues par ces actionnaires.

Il a été décidé en outre que tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des neuf cent trente-six (936) actions et au remboursement aux actionnaires actuels, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction du capital social précitée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article trois (3), premier alinéa, la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par soixante-quatre (64) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, pour le rendre en concordance avec la troisième résolution prise ci-avant et décide que le premier alinéa de cet article six (6) se lira désormais comme suit:

«**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.M. Debaty, L. De Santis, R. Manciocchi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 871, fol. 66, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2002.

J.J. Wagner.

(77177/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**GENES INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2002.

J.J. Wagner.

(77178/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**STATION L. REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1324 Luxembourg, 13, rue Jean Chalop.

## DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Lucien Reding, commerçant, demeurant à L-1324 Luxembourg, 13, rue Jean Chalop.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société STATION L. REDING, S.à r.l., avec siège social à L-1324 Luxembourg, 13, rue Jean Chalop, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial, C numéro 440 du 8 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 880 du 15 octobre 2001.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Que Monsieur Lucien Reding, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société STATION L. REDING, S.à r.l., prédésignée.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet il signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

Le comparant, associé unique de la société déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, Monsieur Lucien Reding, prénommé, se trouve investi de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société STATION L. REDING, S.à r.l., prédésignée, ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société STATION L. REDING, S.à r.l., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans au siège de la société à L-1324 Luxembourg, 13, rue Jean Chalop.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Reding, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2002, vol. 422, fol. 64, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2002.

H. Hellinckx.

(77169/242/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**ELECTRO A. HOFFMANN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.571.

L'an deux mille deux, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de ELECTRO A. HOFFMANN & FILS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.571, constituée suivant acte notarié du 5 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 184 du 17 avril 1991, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale se compose des deux (2) seuls et uniques associés ci-après nommés:

- 1.- Monsieur Arthur Hoffmann, maître électricien, demeurant à L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch;
- 2.- Monsieur Alain Hoffmann, maître électricien, demeurant à L-3816 Schifflange, 17, Résidence Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'élargir l'actuel objet social de la Société, de telle sorte qu'elle puisse exercer, à côté des services qu'elle offre actuellement, les prestations suivantes:

- «installation dans les secteurs de l'informatique et d'alarme»;
- «le commerce en gros et en détail de téléphones mobiles et la vente d'articles de la branche».

*Deuxième résolution*

Afin de refléter cet ajout des services complémentaires à l'objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société, pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'électroinstallation, le commerce d'articles électriques, électroniques, la vente d'articles électroménager, Hi-fi, télévision, l'exploitation d'un atelier d'électromécanique, le montage d'armoires de distribution et de récupération, l'installation dans les secteurs de l'informatique et de l'alarme, le commerce en gros et en détail de téléphones mobiles, ainsi que la vente d'articles de la branche.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'annuler temporairement la valeur nominale actuelle (1.000,- LUF) des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate que, par suite du basculement à l'euro, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un euro (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67 EUR).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la Société pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide ensuite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq euros et trente-trois cents (5,33 EUR) afin de le porter de son montant présentement converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67 EUR) à un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de cinq euros et trente-trois cents (5,33 EUR) effectué en numéraire par les associés au prorata de leur participation actuelle dans la Société, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part sociale à cent vingt-quatre euros (124,- EUR) et de remplacer par conséquent les anciennes cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune et d'attribuer les nouvelles parts sociales à parts égales aux deux seuls et uniques associés, Messieurs Arthur Hoffmann et Alain Hoffmann, soit cinquante (50) parts sociales pour chacun.

#### *Septième résolution*

Afin de refléter la prédite augmentation de capital, la conversion du capital social en euro (EUR) et la nouvelle répartition des parts sociales, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société pour lui donner finalement la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les cent (100) parts sociales se répartissent entre les associés ci-après comme suit:

1.- Monsieur Arthur Hoffmann, maître électricien, demeurant à L-4450 Belvaux, 99, route d'Esch, cinquante parts sociales. . . . .	50
2.- Monsieur Alain Hoffmann, maître électricien, demeurant à L-3816 Schifflange, 17, Résidence Belle-Vue, cinquante parts sociales. . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de supprimer les points I.- et II.- contenus dans l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la Société, du 5 décembre 1990 et plus particulièrement les dispositions quant à l'engagement de la Société vis-à-vis des tiers.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de confirmer le mandat des Monsieur Arthur Hoffmann et de Monsieur Alain Hoffmann, en tant que seuls gérants de la Société ELECTRO A. HOFFMANN & FILS, S.à r.l. et décide qu'à l'avenir la Société sera valablement et en toutes circonstances engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, A. Hoffmann, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2002, vol. 871, fol. 78, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2002.

J.J. Wagner.

(77170/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**ELECTRO A. HOFFMANN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Belvaux.

R. C. Luxembourg B 35.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2002.

J.J. Wagner.

(77173/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

In the year two thousand and two, on October fourteenth.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 28th of June 2002, not yet published in the Mémorial C, the articles of incorporation of the company have been amended by a deed of the undersigned notary of August 8th, 2002, not yet published in the Mémorial C, and by a deed of the undersigned notary of August 9th, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Me Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Frederic Sudret, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to reduce the subscribed share capital of the Company in the amount of 2,895,447.96.- EUR (two million eight hundred ninety five thousand four hundred and forty seven point ninety six Euro), so as to bring it down from its present amount of 52,740,400.- EUR (fifty two million seven hundred forty thousand and four hundred Euro) to 49,844,952.04.- EUR (forty nine million eight hundred forty four thousand nine hundred and fifty two point zero four Euro), by a reduction of the nominal value of the parts in an amount of 5,49.- EUR (five point forty nine Euro) each, so as to bring the nominal value of each part down from its present amount of 100.- EUR (one hundred Euro) to 94,51.- EUR (ninety four point fifty one Euro).

2. Decision to amend article 7 of the articles of incorporation in order to reflect the reduction of the subscribed share capital.

II.- There has been established an attendance list, showing the partners present or represented as well as the number of parts held by them, which list after having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III. - It appears from the attendance list, that all the partners are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the partners have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting resolves to reduce the subscribed share capital of the Company in the amount of 2,895,447.96.- EUR (two million eight hundred ninety five thousand four hundred and forty seven point ninety six Euro), so as to bring it down from its present amount of 52,740,400.- EUR (fifty two million seven hundred forty thousand and four hundred Euro) to 49,844,952.04.- EUR (forty nine million eight hundred forty four thousand nine hundred and fifty two point zero four Euro), by a reduction of the nominal value of the parts in an amount of 5,49.- EUR (five point forty nine Euro) each, so as to bring the nominal value of each part down from its present amount of 100.- EUR (one hundred Euro) to 94,51.- EUR (ninety four point fifty one Euro).

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such reduce of capital, and to give it the following text:

«**Art. 7.** The corporate capital is set at forty nine million eight hundred forty four thousand nine hundred and fifty two Euro four cents (€ 49,844,952.04.-) divided into five hundred twenty-seven thousand four hundred and four (527,404) parts having a par value of ninety four Euro fifty one cents (€ 94,51.-) each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2002, non encore publié au Mémorial C. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 août 2002 en voie de publication au Mémorial C et en date du 9 août 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M<sup>e</sup> Candice Wisser, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Frederic Sudret, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le capital social de la société à concurrence de 2.895.447,96 EUR (deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-sept euros quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de 52.740.400,- EUR (cinquante-deux millions sept cent quarante mille quatre cents euros) à 49.844.952,04 EUR (quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents), par réduction de la valeur nominale des parts sociales d'un montant de 5,49 EUR (cinq euros quarante-neuf cents) chacune, pour porter la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel de 100,- EUR (cent euros) à 94,51 EUR (quatre-vingt-quatorze euros et cinquante et un cents).

2. Décision de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les associés ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de 2.895.447,96 EUR (deux millions huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quarante-sept euros quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de 52.740.400,- EUR (cinquante-deux millions sept cent quarante mille quatre cents euros) à 49.844.952,04 EUR (quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents), par réduction de la valeur nominale des parts sociales d'un montant de 5,49 EUR (cinq euros quarante-neuf cents) chacune, pour porter la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel de 100,- EUR (cent euros) à 94,51 EUR (quatre-vingt-quatorze euros et cinquante et un cents).

*Deuxième résolution*

Pour refléter la diminution de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à quarante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-deux euros quatre cents (€ 49.844.952,04) représenté par cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatre (527.404) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze euros et cinquante et un cents (€ 94,51) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Wisser, F. Sudret, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2002, vol. 882, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2002.

F. Kessler.

(77199/219/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

### **CONSTRUCTION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.926.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 14 octobre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2002.

F. Kessler.

(77203/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

### **HOWALD IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

#### STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- CHABOT HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

2.- CHARGA S.A., société anonyme, avec siège social à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte, demeurant à Luxembourg.

3.- GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons,

représentée par son gérant, Monsieur Marcel Ehlinger, industriel, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOWALD IMMO S.A.

Le siège social est établi à Windhof.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Elle peut en outre se porter garant pour quiconque.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), divisé en mille (1.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

L'actionnaire désirant céder ses actions doit en informer les autres actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée à la poste; le jour sera appelé ci-après: Jour J.

Les actionnaires restants disposent alors d'un délai maximum d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au Jour J + 30, pour exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Le prix de vente des actions est fixé de commun accord entre les parties.

En cas de désaccord quant au prix fixé, les parties désigneront un expert qui aura pour mission de calculer une nouvelle valeur des actions dans un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au jour maximum J + 60.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé, chaque partie désignera son expert. Le collège des 3 experts disposera alors d'un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au jour maximum J + 90, pour remettre son rapport et communiquer la valeur des actions. Cette dernière valeur sera celle qui sera alors obligatoirement retenue pour la cession.

Dans tous les cas, les experts devront avoir remis leur rapport au plus tard avant la fin du troisième mois, soit J + 90, après la signification de l'actionnaire désirant céder ces actions. Passé ce délai, la vente devient libre.

Le prix de rachat est payable à la signature de l'acte de cession.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers de l'actionnaire décédé ne travaillant pas effectivement dans la société au moment du décès du de cujus devront se soumettre aux dispositions du présent article après avoir informé par lettre recommandée à la poste les autres actionnaires et le conseil d'administration de leur souhait de conserver les actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- CHABOT HOLDING S.A.H., prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
2.- CHARGA S.A., prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
3.- GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ai si qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de douze mille euros (EUR 12.000,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Christoff Delli Zotti, architecte, demeurant à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun,
- b) Monsieur Marcel Ehlinger, industriel, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau,
- c) Madame Claudine Depiesse, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Isabelle Louis, employée privée, demeurant à B-6970 Tenneville, Ortheville 26.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Sont nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle Monsieur Christoff Delli Zotti et Monsieur Marcel Ehlinger, prénommés.

4.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Distave, R. Le Lourec, C. Delli Zotti, M. Ehlinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 61, case 10. – Reçu 10.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

E. Schlessler.

(77363/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**DANIELI ECOLOGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.626.

Les comptes annuels au 30 juin 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 52, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés. . . . .	1.144.098.825 ITL
- Bénéfice de l'exercice 1999 . . . . .	1.023.679.637 ITL
- ./ Affectation à la réserve légale . . . . .	(51.183.982) ITL
- Report à nouveau . . . . .	2.116.594.480 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(77184/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**APLUS LOCATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Wladimir Barras, directeur général, demeurant à F-78610 Le Perray en Yvelines, 1, allée de la Bichonnerie,

ici représenté par Maître Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- Monsieur Jean-François Le Guen, coordinateur achats/qualité, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 13, Allée des Sables.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de APLUS LOCATION S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet social le commerce de moyens de transports automoteurs, la location de moyens de transports et machines automotrices sans chauffeur, ainsi que le commerce des articles de la branche.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui définiront leurs pouvoirs et leurs devoirs pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas érvé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société peut nommer directement un administrateur délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, sauf en cas de nomination d'un administrateur-délégué, auquel cas, ce dernier est seul apte à engager la société.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 14.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à Luxembourg à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1.- Monsieur Jean-François Le Guen, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Monsieur Wladimir Barras, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Jean-François Le Guen, préqualifié,
- b) Monsieur Wladimir Barras, préqualifié,
- c) Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à Luxembourg.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société B&L, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-François Le Guen, préqualifié, lequel est seul habilité à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: D. Phong, J.-F. Le Guen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 61, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

E. Schlessler.

(77364/227/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**CP HOLDINGS CPA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

**STATUTES**

In the year two thousand and two, on the ninth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared:

1) BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT BERENBERG, mbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at, D-20354 Hamburg, Neuer Jungfernstieg 20, duly represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamburg, Germany, on October 8th, 2002.

2) BERENBERG TREUHAND, GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at, D-20354 Hamburg, Neuer Jungfernstieg 20, duly represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy given in Hamburg, Germany, on October 8th, 2002.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing person, acting in its here above stated capacities, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which the prenamed parties declare organised among themselves:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of CP HOLDINGS CPA S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31, 1929 governing holding companies.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

#### **C. General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Monday of June, in Luxembourg at 11.00 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

#### **D. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting,

which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.



The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### G. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

### H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

### I. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2002.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2003.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT BERENBERG, mbH, prenamed, fifteen thousand four hundred ninety-nine shares .....	15,499
2) BERENBERG TREUHAND, GmbH, prenamed, one share .....	1
Total: fifteen thousand five hundred shares .....	15,500

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2.- The following persons are appointed directors:
  - a) SHAPBURG LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
  - b) QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
  - c) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 3.- The following person is appointed statutory auditor:
 

THEMIS AUDIT LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 4.- The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2002.
- 5.- The general meeting, according to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.
- 6.- The address of the Company is set at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT BERENBERG, mbH, une société constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg,

dûment représentée par M. Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamburg, Allemagne, le 8 octobre 2002.

2) BERENBERG TREUHAND, GmbH, une société constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Neuer Jungfernstieg 20, D-20354 Hamburg,

dûment représentée par M. Olivier Peters, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Hamburg, Allemagne, le 8 octobre 2002.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles comme suit:

**A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CP HOLDINGS CPA S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmentés ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**C. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heu-

res. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### **D. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

#### **E. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **H. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### **I. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2003.

##### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT BERENBERG, mBH, prénommée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
2) BERENBERG TREUHAND, GmbH, prénommée, une action . . . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions. . . . .	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2.- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) SHAPBURG LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
  - b) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

c) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

3.- La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2002.

5.- L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6.- L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2002, vol. 871, fol. 77, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77362/239/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**DAWNING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.889.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(77142/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**SEZANNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.811.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / M. Schaeffer

*Administrateur / Administrateur*

(77164/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**ARCHAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.040.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002 que:

Le gérant de la société Monsieur Leendert P.W. Zevenbergen a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2002. L'assemblée générale lui a donné décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77196/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(77154/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(77152/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(77157/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(77161/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

EXCERPT

It results of the Minutes of the Annual General Shareholders Meeting which has been held on September 20th, 2002 that the shareholders nominated for a new period of six years until the annual shareholders meeting which will be held in the year 2008:

*Directors*

- Mr. Nicolas Schaeffer jr., attorney at law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mr. Claude Geiben, attorney at law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mr. Pierre Schmit, director of companies, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Statutory Auditor*

Mrs. Gabriele Schneider, director of companies, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, September 20th, 2002.

For true excerpt

On behalf of the Board of Directors

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77166/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TOITURE LA TUILE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.

—  
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, a décidé de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article deux premier alinéa des statuts la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société a pour objet une entreprise de toitures comprenant la couverture, la ferblanterie, la charpente, l'achat et la vente de matériaux de toiture.

(le reste sans changement).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2002.

A. Biel.

(77165/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**TOITURE LA TUILE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 70.429.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

(77168/203/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

---

**NORVESTIA S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 75.512.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the ninth of October.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company NORVESTIA PLC, having its registered office at Pohjoisesplanadi 27C, 00100 Helsinki, Finland, duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in FIN-Helsinki, on September 5th, 2002,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. That the company NORVESTIA S.A., société anonyme, R. C. Luxembourg B 75.512, with registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, was incorporated by deed of M<sup>e</sup> Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, on April 13th, 2000, published in the Recueil du Mémorial C No 589 of August 18th, 2000;

2. That the company's capital amounts to € 100,000.-, divided into 10.000 shares without par value;

3. That the company NORVESTIA PLC has become sole owner of all the shares of the said company;

4. That the company NORVESTIA PLC, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. That the company NORVESTIA PLC, as liquidator of the company, also declares that:

- it takes over all the assets of the company;

- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for;

- it is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the company.

6. That the company NORVESTIA PLC grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor;

7. That the documents of the company will be kept during five years at the former registered office of the company. The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille deux, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La Société NORVESTIA PLC avec siège social à Pohjoisesplanadi 27C, 00100 Helsinki, Finlande, ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à FIN-Helsinki le 5 septembre 2002, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société anonyme NORVESTIA S.A., R. C. Luxembourg B numéro 75.512, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 589 du 18 août 2000;

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à € 100.000,-, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale;

3. Que la comparante la société NORVESTIA PLC, est devenue successivement le propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

4. Que la comparante la société NORVESTIA PLC, détenant toutes les actions de la société, déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat;

5. Que la comparante la société NORVESTIA PLC, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:

- reprendre tous les actifs de la société;
- que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que la comparante la société NORVESTIA PLC donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actionnaires qui a été détruit par le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2002, vol. 518, fol. 59, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 octobre 2002.

J. Gloden.

(77279/213/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.